

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 28 février 2022, 14 h.

CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 54 (3) (d) (ix) et (xi) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT le Plan de la recherche stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Proposition de Chaire de recherche sur la prévention des problèmes de santé psychologique au travail en sécurité publique, Chaire UQTR - ENPQ » daté du 20 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les liens de collaboration avec l'École nationale de police du Québec en matière de formation et de recherche dans le domaine de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT la collaboration étroite entre la professeure Andrée-Ann Deschênes du Département de management et la chercheuse Annie Gendron de l'École nationale de police du Québec, dans le domaine de la recherche sur la santé psychologique au travail en sécurité publique;

CONSIDÉRANT le mandat confié à l'École nationale de police du Québec par la ministre de la Sécurité publique, le 18 octobre 2021, d'approfondir la recherche au niveau de la santé psychologique des policiers, afin de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport déposé par le Comité consultatif sur la réalité policière le 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT la volonté des deux établissements de créer conjointement une chaire de recherche en partenariat afin de répondre aux besoins du milieu de la sécurité publique quant à l'identification des meilleures pratiques associées à la prévention des problèmes de santé psychologique au travail du personnel de la sécurité publique quant à la gestion, l'intervention et la formation;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec (ENPQ-60-CFR-68, 2 décembre 2021);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'assemblée du Département de management (2021-45-8, 18 novembre 2021);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2022-CE635-04.03.02-R6072, 8 février 2022);

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur à la recherche et au développement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de créer la Chaire de recherche sur la prévention des problèmes de santé psychologique au travail en sécurité publique, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation par le conseil d'administration;
2. de nommer Andrée-Ann Deschênes, professeure au Département de management, et Annie Gendron, chercheuse de l'École nationale de police du Québec, cotitulaires de la Chaire de recherche sur la prévention des problèmes de santé psychologique au travail en sécurité publique, pour un mandat d'une durée de cinq (5) ans, à compter de la date de création de ladite chaire;
3. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à l'annonce publique de la création de la chaire par l'Université du Québec à Trois-Rivières et par l'École nationale de police du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: _____

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.